Commune des Avirons

Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 février 2016

L'an deux mil seize, le 05 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 FEV. 2016 que la convocation du Conseil a été faite le **26 janvier 2016** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25.**

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS * ILE DE LA REUNION *

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absents : M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha

Procuration : Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia – **M. PAYET Fabrice** a donné mandat à M. VLODY René – **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à M. BENARD Alex

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Orientations budgétaires 2016

- Service Public d'Assainissement Non Collectif

Rappel des données financières 2015 :

Le prévisionnel 2015 était en dépenses comme en recettes de :

- Pour le fonctionnement : 33 682,93
- Pour l'investissement : 10 393,57

Rappel des données financières 2015 :

Le prévisionnel 2015 était en dépenses comme en recettes de :

- Pour le fonctionnement : 33 682,93
- Pour l'investissement : 10 393,57

La réalisation prévisionnelle est la suivante :

- En fonctionnement :
 - Recettes : 9 352,93
 - Dépenses : 8 609,75
- En investissement :
 - Recettes totales : 10 393,57 €
 - Dépenses totales : -

Orientations budgétaires 2016 :

Pour rappel, le SPANC intègre les recettes issues du service de contrôle. La tarification est la suivante :

- ✓ 150 € pour un contrôle de conception
- ✓ 80 € pour le contrôle du bon fonctionnement

Pour l'année 2016, les données budgétaires prévisionnelles sont les suivantes :

- En recettes de fonctionnement :
 - Produit du service : 30 000 (base ≈ 300 contrôles/an)
- En recettes d'investissement :
 - Amortissement divers : 1 700,00
 - résultat n-1 : 10 393,00

En dépenses de fonctionnement, il s'agira essentiellement de rembourser au budget ville le coût du personnel mis à disposition du SPANC.

Il est proposé au Conseil de maintenir le service sur les bases habituelles de prestation de contrôle escomptées.

Après discussions, le Conseil Municipal décide, **pour 2016**, de maintenir le service sur les bases habituelles de prestation de contrôle escomptées du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).**

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★